



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_041_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Objet : autorisation d'occupation du domaine public - 3 bd de la République à Mallemort.

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu La Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2212-1, 2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le code de la route, notamment les articles R 110.1, R 110-2, R.411-5, R 411.8, R 411.18, R 411.25 à R 411.28 et R 422.4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application ;

Considérant la demande formulée par Mme Sarah CAMUS, sollicitant la privatisation de 2 places de stationnement face à son domicile au 3 boulevard de la République ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et le bon déroulement du déménagement de Mme CAMUS ;

ARRETE :

Article 1 : Dans le cadre de son déménagement, Madame Sarah CAMUS demeurant au 3 boulevard de la république à Mallemort, est autorisée à occuper 2 places de stationnement face à son domicile afin de faciliter le transport de son mobilier.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par la pétitionnaire.

Article 3 : Tout contrevenant au présent arrêté municipal sera poursuivi conformément à la loi.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de MALLEMORT
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Madame Sarah CAMUS.

Mallemort le 04/04/2024

Maire de Mallemort

Hélène GENTE

